



BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN VERIFICATEUR CHEF DE LA CELLULE GESTION DE LA QUALITE POUR LE COMPTE DU BUREAU DU VERIFICATEUR GENERAL (REMPLACEMENT NUMERIQUE)

I. Contexte et justification

Institué par la Loi n°2021-069 du 23 décembre 2021, le Vérificateur Général est une Autorité Administrative Indépendante chargée de la Vérification Générale. Aux termes de l'article 2 de la Loi n°2021-069 précitée, il a pour missions :

- d'effectuer un contrôle de performance et de qualité des services et organismes publics, des programmes et projets de développement et d'évaluer leurs impacts ;
- de contrôler la régularité et la sincérité des recettes et des dépenses effectuées par les institutions de la République, les administrations civiles et militaires de l'Etat, les collectivités territoriales, les établissements publics ;
- de procéder à la vérification d'opérations de gestion des entreprises dans lesquelles l'Etat ou une autre personne publique détient une participation financière ;
- de vérifier la conformité et l'effectivité des biens et services pour l'acquisition desquels une société privée a bénéficié d'une exonération de droits douaniers ou fiscaux ;
- de vérifier les concours financiers accordés par l'Etat ou toute autre personne publique à tout organisme par rapport à l'objet de ces concours ;
- d'évaluer, à la demande du Président de la République, du Gouvernement ou du Parlement ou de son initiative, les politiques publiques en vue de leur proposer les mesures et actions propres à assurer une meilleure adéquation du coût et du rendement des services publics, à rendre plus pertinent l'emploi des ressources publiques et d'une façon générale, à garantir le fonctionnement régulier des organismes et structures publics ;
- d'effectuer des missions de suivi de mise en œuvre des recommandations des vérifications effectuées.

Conformément à l'article 11 de la Loi n°2021-069 du 23 décembre 2021, le Vérificateur Général dispose, pour l'exercice de ses fonctions, d'une structure dénommée Bureau du Vérificateur Général (BVG) dont il assume la Direction. Le BVG est constitué du Vérificateur Général Adjoint, des Vérificateurs, des autres personnels de vérification et du personnel administratif. Il comprend également un Secrétariat Général dirigé par un Secrétaire Général et une Agence comptable dirigée par un Agent Comptable.

Le Bureau est dirigé par le Vérificateur Général nommé pour un mandat de sept ans non renouvelables, par un décret du Président de la République suite à un appel ouvert à candidatures. Il est assisté et secondé par un Vérificateur Général Adjoint qui le remplace en cas d'absence ou d'empêchement.

Le personnel du BVG est reparti entre des Unités en staff et les Directions Opérationnelles. Parmi les Directions Opérationnelles figure la Direction des Pratiques Professionnelles. La Direction des Pratiques Professionnelles a pour mission, notamment, de s'assurer que le personnel de vérification exécute les vérifications et les évaluations de politiques publiques selon les méthodes, normes et procédures adoptées par le Bureau. La Direction des Pratiques Professionnelles est animée par les Vérificateurs, les Chefs de Mission et les Vérificateurs Assistants, sous l'égide du Vérificateur Général et du Vérificateur Général Adjoint, Directeur des Pratiques Professionnelles. Son personnel est spécifiquement dédié aux missions de vérification et d'évaluation des politiques publiques.

A la Direction des Pratiques Professionnelles est rattachée la Cellule Gestion de la Qualité chargée de mettre en place et de piloter le système de gestion de qualité du BVG. A ce titre, la Cellule Gestion de la Qualité est chargée :

- d'élaborer le système de gestion de qualité et d'en assurer le suivi et la mise à jour ;
- de définir et de mettre en place les éléments de la gestion de la qualité (acteurs, parties prenantes, système d'informations, données ;
- d'élaborer les procédures internes et les outils de gestion de la qualité et de l'assurance qualité ;
- d'identifier les menaces, proposer des améliorations et assurer la mise en œuvre et le suivi ;
- de produire un plan annuel de revue garantissant la qualité des travaux des vérifications effectuées ;
- de produire un rapport de revue qualité.

Par ailleurs, en vue de conforter son indépendance, l'article 29 de la Loi n°2021-069 du 23 décembre 2021 donne au Vérificateur Général le pouvoir de recruter les Vérificateurs, les autres personnels de vérification et le personnel administratif sur la base d'une procédure d'appel à candidatures dont il définit les conditions. C'est en vertu de ces dispositions que le Vérificateur Général se propose de recruter un Vérificateur en vue de diriger la Cellule Gestion de la Qualité, en remplacement numérique.

Les présents termes de référence s'inscrivent dans ce cadre.

II. Objectifs du recrutement :

2.1. Objectif général

L'objectif général du recrutement est de doter le BVG en ressources humaines compétentes.

2.2. Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques du présent recrutement sont :

- doter le BVG d'un Vérificateur, Chef de la Cellule Gestion de la Qualité ;
- procéder au recrutement d'un cadre de haut niveau en remplacement numérique.

III. Mission :

Le Vérificateur, Chef de la Cellule Gestion de la Qualité, est chargé de diriger la Cellule Gestion de la Qualité. Il peut être amené à conduire des missions de vérification et d'évaluation des politiques publiques. Il participe en tant que de besoin à toutes autres missions du BVG. Il assume sa mission sous l'autorité et la supervision du Directeur des pratiques professionnelles et du Vérificateur Général.

IV. Activités et tâches :

Les activités et tâches imputables au Vérificateur, Chef de la Cellule Gestion de la Qualité sont les suivantes :

- diriger et animer la Cellule Gestion de la Qualité ;
- élaborer les outils de gestion de la qualité et de l'assurance qualité ;
- participer aux travaux d'assurance qualité interne du BVG ;
- produire un plan de revue garantissant la qualité des travaux des vérifications effectuées ;
- produire des rapports de revue qualité par mission et un rapport annuel des travaux de revue qualité réalisés ;
- participer à l'amélioration des processus, méthodes et pratiques de la gestion de la qualité ;
- conduire les missions de vérification et d'évaluation des politiques publiques ;
- élaborer les termes de référence des missions de vérification et d'évaluation des politiques publiques ;
- participer au processus de planification, de vérification et de fixation des objectifs globaux de vérification ;
- élaborer avec son équipe les programmes de vérification et d'évaluation des politiques publiques ;

- superviser, diriger et coordonner les travaux des équipes de vérification et d'évaluation des politiques publiques ;
- instaurer et maintenir un esprit d'équipe au sein des missions ;
- orienter le Chef de mission dans l'exécution des tâches spécifiques assignées aux membres des équipes de vérification ;
- superviser la rédaction des conclusions suite à la revue de l'ensemble des travaux effectués par les Chefs de mission et les Vérificateurs Assistants ;
- diriger la procédure du contradictoire avec l'entité vérifiée ;
- s'assurer de l'assiduité et de la ponctualité des agents sous sa responsabilité sur le terrain ;
- assurer le lien avec le collège des Vérificateurs et rendre compte des difficultés rencontrées durant la mission ;
- diriger l'analyse des notes de synthèse produites par les Chefs de mission et les Vérificateurs Assistants ;
- soumettre au Directeur des Pratiques Professionnelles les synthèses globales périodiques ;
- superviser la rédaction du rapport de mission et soumettre le projet de rapport provisoire de mission au Directeur des Pratiques Professionnelles ;
- assurer l'évaluation des Chefs de mission et valider celle des Vérificateurs Assistants ;
- rendre compte au Vérificateur Général des difficultés rencontrées durant la mission ;
- participer à la formation et au perfectionnement des Chefs de mission et des Vérificateurs Assistants ;
- exécuter toute autre tâche qui lui sera confiée par le Vérificateur Général.

V. Qualifications et profil du poste :

Etre titulaire d'un diplôme universitaire ou professionnel de niveau équivalent au moins au Master II (Bac+5) en audit, économie, gestion, comptabilité, droit, finances, administration publique, ou tout autre diplôme équivalent.

VI. Conditions requises :

- être de nationalité malienne ;
- être âgé de 58 ans au plus au 31 décembre 2024 ;
- avoir cumulé au moins dix (10) ans d'expérience professionnelle pertinente dans le domaine de l'audit ou de la vérification ;
- **servir ou avoir servi au Bureau du Vérificateur Général en qualité de Vérificateur ayant au préalable exercé les fonctions de Vérificateur Assistant et de Chef de mission au BVG ;**
- connaître l'évaluation des politiques publiques et avoir conduit au moins une mission d'évaluation de politique publique ;
- connaître l'environnement économique et financier du Mali ;
- avoir une bonne connaissance de l'administration publique malienne ;
- avoir une parfaite maîtrise du français écrit et parlé ;
- être capable de respecter la confidentialité et le secret professionnel ;
- être capable de travailler en équipe sous pression ;
- être capable d'utiliser efficacement ses connaissances, compétences, et expériences dans les opérations de vérification ;
- être capable de rédiger dans les meilleures formes un rapport de vérification, contrôle, inspection) ;
- avoir un esprit critique ;
- avoir le sens de responsabilité, d'initiative et d'adaptabilité ;
- être rigoureux dans le travail et avoir le sens élevé du respect des supérieurs hiérarchiques, des collaborateurs et du personnel des entités vérifiées ;
- être ponctuel et assidu ;
- être dynamique, ouvert, rigoureux et proactif ;
- avoir un esprit d'analyse ;

- être doté d'une intégrité morale irréprochable ;
- avoir une grande capacité de discrétion ;
- maîtriser l'outil informatique et les logiciels suivants : Word, Excel, Powerpoint, Outlook.

VII. Pièces à fournir :

- un certificat de nationalité ;
- un extrait d'acte de naissance ;
- un extrait du casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois à la date du dépôt du dossier de candidature ;
- une copie certifiée conforme à l'original du ou des diplômes et de leur équivalence lorsqu'ils sont délivrés à l'étranger ;
- une attestation de travail en qualité de Vérificateur, de Chef de mission et de Vérificateur Assistant au Bureau du Vérificateur Général ;
- un curriculum vitae (sans photo) détaillé, signé, faisant ressortir les qualifications (diplômes, attestations, certificats, ancienneté, etc.) et les expériences en matière d'audit, de vérification, de contrôle qualité des missions d'audit ou de vérification ;
- une lettre de motivation (2 pages au maximum) datée et signée ;
- les copies certifiées conformes aux originaux des attestations de travail, de spécialisation, de perfectionnement et de stage, de certificats et autres documents justifiant la formation et l'expérience ;
- un certificat médical de visite et contre-visite datant de moins d'un mois à la date de dépôt du dossier de candidature.

Les documents scannés non certifiées conformes aux originaux ne sont pas admis.

VIII. Méthodologie de recrutement :

Après une sélection sur dossiers, les candidats retenus seront soumis à un test oral.

IX. Dépôt des dossiers de candidatures :

Les candidats remplissant les conditions requises sont invités à déposer leurs dossiers de candidature sous pli fermé comportant **uniquement** la mention « ***Avis de recrutement d'un Vérificateur, Chef de la Cellule Gestion de la Qualité*** », au plus tard le **15 octobre 2025 à 12 heures** à l'adresse suivante : Bureau du Vérificateur Général, Immeuble BVG, Hamdallaye ACI 2000, BP : E 1187 Bamako- Mali, Tél : 44 98 38 77/ 44 98 38 78.

Seuls les candidats retenus sur dossiers seront contactés pour la suite du processus. Les dossiers déposés au BVG ne sont pas à retourner aux candidats, même en cas d'échec ou de retrait de candidature.

Bamako, le 25 septembre 2025

Le Vérificateur Général,



Abdoul Aziz AGUISSA
Officier de l'Ordre National